Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830 Date de révision: 29/05/2019 Version: 3.1



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom commercial : PFTfix Primer

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle Catégorie d'usage principal

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : Surfaceur/bouche-pores et pri-maire divers (pour métaux)

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Knauf PFT GmbH & Co. KG Einersheimer Straße 53 Boîte postale 60 97346 Iphofen - Deutschland

T +49 932331-760 - F +49 932331-770

info@pft.net - www.pft.net

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS :

sds-info@knauf.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 H225

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficherExtra classification(s) à afficher

Pictogrammes de danger (CLP)

GHS02

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : xylène; éthylbenzène

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. Mentions de danger (CLP)

Conseils de prudence (CLP) P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de la mousse pour l'extinction. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Informations techniques

T +49 (0)9323/31-1818

info@pft.net

Service de renseignements techniques PFT

29/05/2019 EU - fr 1/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
xylène	(N° CAS) 1330-20-7 (N° CE) 215-535-7 (N° Index) 601-022-00-9 (N° REACH) 01-2119486136-34, 01- 2119488216-32	2,5-<10	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315
éthylbenzène	(N° CAS) 100-41-4 (N° CE) 202-849-4 (N° Index) 601-023-00-4 (N° REACH) 01-2119489370-35	2,5-<10	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

- : Consulter un médecin en cas de malaise. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation
- Emmener la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
 Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau
- Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire
- Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion
- Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Appeler immédiatement un médecin. Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2). Eau

pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

 Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Hydrocarbure.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

Autres informations : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Empêcher les effluents

de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

29/05/2019 (Version: 3.1) EU - fr 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Supprimer toute source d'ignition. Assurer une ventilation d'air appropriée. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Nettoyer les fuites ou pertes, même mineures si possible sans prendre de risque inutile. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par exemple sable, diatomite, neutralisant d'acide ou liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger. 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées. Porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Le sol sera mis à la terre.

Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Retirer les vêtements contaminés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'abri de la chaleur. Stocker à sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Surfaceur/bouche-pores et pri-maire divers (pour métaux).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

xylène (1330-20-7)		
UE	Nom local	Xylene, mixed isomers, pure
UE	IOELV TWA (mg/m³)	221 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	442 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
UE	Notes	Skin
éthylbenzène (100-41-4)		
UE	Nom local	Ethylbenzene
UE	IOELV TWA (mg/m³)	442 mg/m³ (Éthylbenzène; UE; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)
UE	IOELV TWA (ppm)	100 ppm (Éthylbenzène; UE; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)

29/05/2019 (Version: 3.1) EU - fr 3/8

Fiche de données de sécurité





éthylbenzène (100-41-4)		
UE	IOELV STEL (mg/m³)	884 mg/m³ (Éthylbenzène; UE; Valeur courte durée; Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)
UE	IOELV STEL (ppm)	200 ppm (Éthylbenzène; UE; Valeur courte durée; Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)
UE	Notes	Skin

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

des gants de protection

Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR)				

Protection oculaire:

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité avec protections latérales			

Protection de la peau et du corps:

Vêtements antistatiques

Protection des voies respiratoires:

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque complet, Demi-masque réutilisable	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)		





RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideCouleur: Incolore.

Odeur : Mélange solvant.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 35 °C Point d'éclair : < 21 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : < 1100 hPa (50 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible

29/05/2019 (Version: 3.1) EU - fr 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



Limite inférieure d'explosivité (LIE) : 0,6 vol % Limite supérieure d'explosivité (LSE) : 15 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

xylène (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3523 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la méthode B.1 de l'UE, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))

éthylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg (Rat; Autres; Valeur expérimentale)
DL50 cutanée lapin	15415 mg/kg (Lapin; Étude de littérature; Autres; 15432 mg/kg; Lapin; Valeur expérimentale)
CL50 inhalation rat (mg/l)	17,8 mg/l/4h (Rat; Étude de littérature)
CL50 inhalation rat (ppm)	4000 ppm/4h (Rat; Étude de littérature)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

29/05/2019 (Version: 3.1) FU - fr 5/8



Fiche de données de sécurité





xylène (1330-20-7)	
CL50 poisson 1	2,6 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Renouvellement statique, Eau douce (non salée), Read-across, Létal)
ErC50 (algues)	4,36 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 73 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

éthylbenzène (100-41-4)	
CL50 poissons 2	4,2 mg/l (CL50; OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë; 96 h; Salmo gairdneri; Système semi-statique; Eau douce (non salée); Valeur expérimentale)

12.2. Persistance et dégradabilité

xylène (1330-20-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.

éthylbenzène (100-41-4)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Faible potentiel d'adsorption par le sol.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,44 g O ₂ /g substance (20d.)
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,1 g O ₂ /g substance
DThO	3,17 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	45,4 (20 days)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

xylène (1330-20-7)		
BCF poissons 1	7,2 - 25,9 (56 jour(s), Oncorhynchus mykiss, Système à courant, Eau douce (non salée), Read-across)	
Log Pow	3,2 (Read-across, 20 °C)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).	

éthylbenzène (100-41-4)			
BCF poissons 1	1 (BCF; Autres; 6 weeks; Oncorhynchus kisutch; Système à courant; Eau salée; Étude de littérature)		
BCF poisson 2	15 - 79 (BCF)		
BCF autres organismes aquatiques 1	4,68 (BCF)		
Log Pow	3,15 (Valeur expérimentale; 3.6; Valeur expérimentale; Méthode A.8 de l'UE; 20 °C)		
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).		

12.4. Mobilité dans le sol

xylène (1330-20-7)		
Tension superficielle	28,01 - 29,76 mN/m (25 °C)	
Log Koc	2,73 (log Koc, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 121, Read-across)	
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol. Peut être nocif pour croissance des plantes/floraison/fruits.	
éthylbenzène (100-41-4)		
Tension superficielle	0,029 N/m	
Log Koc	log Koc,PCKOCWIN v1.66; 2.71; Valeur calculée; Koc; PCKOCWIN v1.66; 517.8; Valeur calculée	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
xylène (1330-20-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas

éliminer les emballages sans nettoyage préalable.

29/05/2019 (Version: 3.1) EU - fr 6/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1263	1263	1263	1263	1263
14.2. Désignation officie	elle de transport de l'ONU			•
PEINTURES (xylène ; éthylbenzène)	PEINTURES (xylène ; éthylbenzène)	Paint (xylene ; ethylbenzene)	PEINTURES (xylène ; éthylbenzène)	PEINTURES (xylène ; éthylbenzène)
14.3. Classe(s) de dang	er pour le transport			
3	3	3	3	3
3	3	3	3	3
14.4. Groupe d'emballa	ge			
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'en	vironnement	·	·	·
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Quantités limitées (ADR) : 51
Quantités exceptées (ADR) : E1
Catégorie de transport (ADR) : 3
Code de restriction en tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 5 L Quantités exceptées (IMDG) : E1

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E1

(IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 10L

passagers et cargo (IATA)

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1
Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1
Catégorie de transport (RID) : 3

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

29/05/2019 (Version: 3.1) EU - fr 7/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

This safety data sheet replaces the previous version of 18/12/2017. The following changes were made:

Texte intégral des phrases H et EUH:			
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4		
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4		
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1		
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2		
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3		
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2		
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2		
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.		
H226	Liquide et vapeurs inflammables.		
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.		
H312	Nocif par contact cutané.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H332	Nocif par inhalation.		
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.		

Knauf FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

29/05/2019 (Version: 3.1) EU - fr 8/8